



Conditions d'utilisation

Dernière révision : 26.07.2021

Index

Art 1 : Objet	4
Art 2 : Obligations de xervers.....	4
Art 3 : Responsabilité de xervers	4
Art 4 : Obligations et responsabilité du client.....	5
Art 5 : Support technique	6
Art 5.1 : Outils et documentation fournis par xervers	6
Art 5.2 : Procédure de déclaration d'incident	7
Art 5.3 : Prendre en charge l'incident et préparer un diagnostic.....	7
Art 5.4 : Résolution de l'anomalie.....	8
Art 5.5 : Conditions de paiement	8
Art 6 : Livraison, tarif et paiement	8
Art 6.1 : Livraison	8
Art 6.2 : Tarif	8
Art 6.3 : Paiement	9
Art 6.4 : Durée.....	9
Art 6.5 : Renouvellement du service	10
Art 7 : Résiliation, limitation et suspension du service	10
Art 7.1 :	10
Art 7.2:	10
Art 7.3:	10
Art 7.4 :	10
Art 7.5 :	10
Art 8 : Conditions d'exploitation	10
Art 9 : Information des clients et conformité des services	11
Art 10 : Tolérance	11
Art 11 : Données personnelles.....	11
Art 12 : Droit de rétractation	11
Art 13 : Modification.....	11
Art 14 : Dispositions générales	12
Art 14.1 : Divisibilité	12
Art 14.2 : Titres	12
Art 14.3 : Conditions particulières et annexes	12
Art 14.4 : Notifications	12
Art 14.5 : Publicité et promotion	12
Art 15 : Compétence.....	12

Le présent est conclu entre :

- La société xervers, unipessoal lda, ci-après dénommée **xervers**, dont le siège social est situé à Estrada Nacional 229-2, 2, 3505-245 Viseu, Portugal, titulaire de la carte d'identité de personne morale nº 514 692 014,
- et entre toute personne physique ou morale, privée ou professionnelle, de droit privé ou public, souhaitant souscrire à un ou plusieurs des services fournis par **xervers**, ci-après dénommé le Client.

Définitions :

Assistance technique : Service chargé de conseiller le Client lors de l'installation et de l'utilisation de son Service, en lui fournissant une documentation appropriée.

Client : La personne physique ou morale signataire des conditions contractuelles générales et particulières de **xervers** pour tout Service souscrit par **xervers**.

Incident : Problème ou anomalie constaté dans le Service et qui relève de la responsabilité de **xervers**. Les causes suivantes sont considérées comme relevant de la responsabilité des **xervers** : problème de matériel, réseau, alimentation électrique...

Budget : Description communiquée par **xervers** qui contient les opérations à effectuer dans le futur et le prix applicable à ces opérations.

Diagnostic : Enquêtes réalisées par **xervers** à la demande du Client pour identifier un dysfonctionnement du Service.

Documentation : **xervers** met à la disposition du client un ensemble d'outils et de documentations accessibles sur le site internet de **xervers**.

Customer ID : Compte client, pour tous les services souscrits chez **xervers**, qui permet l'accès à l'interface de gestion.

Gestion de l'information : Service spécifique fourni par **xervers** à la demande expresse du Client, soumis à facturation.

Interface de gestion : Espace de gestion accessible depuis le site **xervers**, par le Client, après identification, par l'introduction de l'Identifiant Client et du mot de passe correspondant.

Service : désigne l'ensemble des services fournis par **xervers**, conformément aux contrats souscrits par le Client.

Site xervers : Site web de la société **xervers**, accessible sur Internet à l'adresse suivante <https://xervers.pt/>.

Art 1 : Objet

Le Client reconnaît avoir vérifié que le Service répond à ses besoins, ainsi qu'avoir reçu, de la part de **xervers**, toutes les informations et conseils nécessaires à la signature du présent contrat, déclarant avoir pris connaissance et compris son contenu.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles **xervers** s'engage envers le Client.

Les présentes conditions générales de service, complétées le cas échéant par des conditions particulières et/ou annexes proposées par **xervers**, s'appliquent, à l'exclusion de toutes autres conditions, notamment celles du Client, à toute commande de prestation de services par le Client à la société **xervers**.

La fourniture des services offerts par **xervers**, à titre gratuit, est également régie par les présentes conditions générales de service.

Art 2 : Obligations de xervers

xervers s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires pour fournir un service de qualité, conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. **xervers** n'est responsable que d'une obligation de moyens.

Art 3 : Responsabilité de xervers

xervers n'a aucune responsabilité :

Si l'exécution du contrat, ou toute obligation de **xervers** est empêchée, limitée ou perturbée en raison d'un incendie, d'une explosion, d'une défaillance des réseaux de transmission, d'un effondrement des locaux, d'une épidémie, d'un tremblement de terre, d'une inondation, d'une panne d'électricité, d'une guerre, d'un embargo, d'une loi, d'une injonction, d'une demande ou d'une exigence de tout gouvernement, d'une grève, d'un boycott, de l'annulation de l'autorisation de l'opérateur de télécommunications, ou de toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **xervers** ("cas de force majeure"), alors **xervers**, sous réserve d'une notification immédiate au Client, sera dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure de cet empêchement, de cette limitation ou de cette perturbation et le Client sera également dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure de cet empêchement, de cette limitation ou de cette perturbation, à condition que la partie ainsi affectée fasse tout son possible pour éviter ou atténuer ces causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec diligence dès que ces causes cessent ou sont supprimées. La partie affectée par un cas de Force Majeure tiendra l'autre partie régulièrement informée par e-mail de la suppression ou de la reprise prévue de ce cas de Force Majeure.

Si les effets d'un "événement de force majeure" se prolongent au-delà de 30 jours à compter de la date de notification de l'événement de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité d'une partie à l'autre.

Ou par des faits imputables au Client, à savoir dans les cas suivants :

- détérioration de l'application;

- mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou ses Clients, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés ;
- la divulgation ou l'utilisation illicite du mot de passe transmis confidentiellement au Client ;
- la faute, la négligence ou l'omission d'un tiers sur lequel **xervers** n'a aucun pouvoir de contrôle ou de supervision ;
- une demande d'interruption temporaire ou permanente du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou la notification d'un tiers, tel que défini par la loi [No. 7 de l'article 6 de la Loi No. 41/2004, du 18 août](#) ;
- la destruction, en partie ou en totalité, des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

L'indemnisation due par **xervers** en cas de défaillance du Service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondra aux dommages directs, personnels et certains liés à la faute en question, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que notamment le préjudice commercial, la perte de commandes, l'atteinte à l'image de marque, tout trouble commercial, le manque à gagner ou la perte de clientèle (par exemple, divulgation intempestive d'informations confidentielles suite à un défaut ou à un piratage du système, action d'un tiers contre le Client, etc...).

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être supportés par **xervers**, dans l'hypothèse où la responsabilité de **xervers** serait engagée, sera limité au total des sommes effectivement versées par le Client à **xervers** pendant la période considérée ou facturées au Client par **xervers** ou au total des sommes correspondant au prix de la prestation fournie par le Service pour lequel la responsabilité de **xervers** a été reconnue. La plus faible de ces sommes est prise en compte.

xervers ne procède à aucune sauvegarde spécifique des données hébergées. En conséquence, il appartient au Client de prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte ou de détérioration des données confiées pour quelque raison que ce soit, y compris celles non expressément visées dans les présentes conditions.

Le client reconnaît qu'aucun des termes des présentes conditions ne le libère de l'obligation de payer tous les montants dus à **xervers** pour les services rendus.

Art 4 : Obligations et responsabilité du client

Le client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires pour conclure et exécuter les obligations énoncées dans les présentes conditions.

Le Client s'engage à fournir à **xervers** ses coordonnées exactes et ses informations bancaires.

Le Client est uniquement et exclusivement responsable des mots de passe nécessaires à l'utilisation du Service. **xervers** ne saurait être tenu pour responsable de toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client. La fourniture de mots de passe est considérée comme confidentielle. Tout soupçon de divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis relève de la seule responsabilité du Client. En cas de demande de changement de mot de passe par le Client, **xervers** facturera au Client le temps consacré à une telle opération.

Seul le Client supportera les conséquences du défaut du service suite à toute utilisation par son personnel ou toute autre personne à qui le Client a fourni son ou ses mots de passe. De même, le Client supportera seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers, et s'engage notamment à effectuer toute déclaration concernant le traitement des données auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNPd). Le Client s'engage également à contracter toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme réputé et solvable afin de couvrir les pertes qu'il pourrait subir du fait des présentes conditions ou de leur exécution.

Le Client déclare assumer pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, **xervers** ne pouvant être inquiété à cet égard pour quelque raison que ce soit, notamment en cas de violation des lois ou règlements applicables aux services du Client. Le non-respect par le Client des points susmentionnés et de ceux mentionnés dans les Conditions Particulières, à savoir toute activité pouvant donner lieu à une responsabilité civile et/ou pénale, donnera le droit à **xervers** d'interrompre les services du Client sans préavis et de résilier immédiatement et intégralement le contrat, sans préjudice du droit à des dommages et intérêts auquel il pourrait prétendre.

Le Client s'engage à payer directement au demandeur toute somme qu'il pourrait réclamer à **xervers**. En outre, le Client s'engage à intervenir à la demande de **xervers** dans toute instance dirigée contre **xervers**, ainsi qu'à garantir **xervers** des condamnations qui pourraient être prononcées contre elle dans une telle situation. Ainsi, le Client s'engage à traiter à titre personnel, toute réclamation et/ou procédure, quels qu'en soient la forme, l'objet ou la nature, dirigée contre **xervers** et ayant trait aux obligations du Client au titre du présent contrat.

Le Client s'engage à informer **xervers** de tout changement de sa situation dans les 48 heures, et de toute perte éventuelle de mots de passe dans les 24 heures (après avoir pris connaissance de ces situations).

Le Client s'engage à formuler clairement sa demande, conformément aux règles en usage, dans ses contacts avec **xervers**.

Art 5 : Support technique

Art 5.1 : Outils et documentation fournis par xervers

xervers met à la disposition du Client, un ensemble d'outils et de documentations accessibles à l'adresse suivante : <https://xervers.pt/knowledgebase>.

Cette page contient également les coordonnées nécessaires pour entrer en contact avec le personnel de **xervers**.

xervers met à la disposition du client sur cette page :

- Un ensemble de documents et de guides techniques permettant une meilleure compréhension et utilisation du Service ("Base de connaissances") ;
- Outils de communication pour établir l'accès aux locaux de **xervers** ;

- Interfaces qui permettent de visualiser, en temps réel, l'état du réseau **xervers** ;
- Un forum accessible à l'adresse <https://suporte.xervers.pt>;
- Les coordonnées qui permettent de contacter l'assistance technique de **xervers** ;
- Un formulaire de déclaration d'incident ;
- Les coordonnées du service Info-Management pour la réalisation de prestations complémentaires faisant l'objet d'une facturation séparée (info-management, intervention spécifique, etc.).

Contrôles préliminaires :

En cas de fonctionnement anormal du Service, il appartient au Client de consulter la Documentation et d'effectuer les tests techniques proposés à la page suivante : <https://xervers.pt/knowledgebase>. Par défaut, pour que le fonctionnement anormal soit résolu, le Client doit déclarer l'Incident aux services de **xervers**.

Art 5.2 : Procédure de déclaration d'incident

Pour déclarer un Incident, le Client doit remplir le formulaire spécifique disponible sur le site et son interface de gestion dans lequel se trouvent les tickets précédents contenant les échanges électroniques entre le Client et **xervers**.

Il incombe au client de remplir le formulaire proposé à l'adresse suivante <https://xervers.pt/submitticket.php> et communiquer à **xervers** le plus d'informations possible sur le problème afin de permettre un diagnostic approprié.

A cet effet, le Client autorise expressément **xervers** et ses employés à se connecter au Service du Client et à effectuer toutes les opérations nécessaires à l'élaboration du diagnostic, tant matériel que logiciel.

A cet égard, **xervers** se réserve le droit de refuser toute intervention s'il apparaît, lors des investigations menées, que le Client utilise le Service en violation des conditions générales et particulières de **xervers** ou de toute autre loi et réglementation en vigueur.

L'ensemble des échanges d'informations entre les parties, notamment électroniques, constitue la preuve de l'engagement du Client dans l'intervention à réaliser par **xervers**.

Art 5.3 : Prendre en charge l'incident et préparer un diagnostic

Dans le cadre de cette procédure de déclaration d'incident, **xervers** sera amené à effectuer un Diagnostic afin de rechercher l'origine et la cause du fonctionnement anormal constaté. Si, au cours de l'enquête, **xervers** détermine que le fonctionnement anormal est un Incident, c'est-à-dire un problème dont **xervers** est responsable, le coût du Diagnostic sera entièrement supporté par **xervers**, conformément aux conditions contractuelles applicables au Service.

A l'inverse, si le diagnostic révèle que l'incident détecté par le Client ne relève pas de la responsabilité de **xervers** ou que son existence ne peut être confirmée, le temps pris par **xervers** pour réaliser le Diagnostic sera facturé au Client sur une base tarifaire communiquée au Client lors de la déclaration de l'Incident.

Dans le cas où **xervers** n'est pas en mesure de détecter l'origine ou la cause du fonctionnement anormal, les recherches relatives à la création d'un Diagnostic ne seront pas facturées au Client, car

xervers ne peut pas détecter la cause du problème, ni fournir au Client un budget pour la correction de l'anomalie.

De même, le Client ne sera pas facturé pour le Diagnostic si **xervers** n'est pas en mesure de fournir au Client un devis pour la correction du problème.

Le Client s'engage à ne pas faire un usage abusif du Support Technique. **xervers** se réserve le droit de refuser une demande du Client si le comportement du Client ou la fréquence de ses demandes est susceptible de perturber le fonctionnement normal du service de Support Technique.

Art 5.4 : Résolution de l'anomalie

Lorsque le diagnostic est créé, **xervers** communique la cause du problème et guide le Client vers les solutions techniques à utiliser pour résoudre le problème détecté. Si le problème ne relève pas de la responsabilité de **xervers**, **xervers** adressera au Client un devis correspondant au coût des opérations de résolution si le Client souhaite que **xervers** prenne en charge la résolution du problème.

A cet égard, **xervers** rappelle qu'elle n'est soumise qu'à une obligation de moyens.

Art 5.5 : Conditions de paiement

Les sommes dues seront facturées après l'intervention de l'assistance technique. En cas de renouvellement mensuel du Service, toutes les sommes dues au titre de ce service, y compris celles découlant des actions menées par l'Assistance technique, seront facturées. Aucune nouvelle intervention ne peut être effectuée si le paiement des interventions précédentes n'a pas été effectué.

Art 6 : Livraison, tarif et paiement

Art 6.1 : Livraison

La disponibilité du service est accessible dans un délai maximum de 48 heures à compter du paiement effectif de la commande par le Client. Passé ce délai, si **xervers** ne met pas le service à disposition, le Client est en droit de demander l'annulation de la transaction et le remboursement des sommes déjà versées. Selon les termes de [Décret-loi portugais n° 24/2014, du 14 février, article 10, point C](#) et de la [législation européenne en matière de retour et de garantie](#), après l'installation du système et le paiement correspondant, le client n'aura droit à aucun remboursement des frais payés entre-temps. Lors du renouvellement du service, le client n'a droit à aucun remboursement pour tout paiement effectué entre-temps.

Art 6.2 : Tarif

Les tarifs en vigueur pour les différents services proposés par **xervers**, peuvent être consultés en ligne à l'adresse suivante <https://xervers.pt> et sur demande de **xervers**, à l'adresse suivante : xervers, unipessoal lda, Estrada Nacional 229-2, 2, 3505-245 Viseu, Portugal.

Les services commandés sont énumérés sur le bon de commande ; ils s'entendent toutes taxes comprises, sauf indication contraire, et sont payables en euros. Des frais supplémentaires peuvent également être inclus en fonction du mode de paiement choisi.

xervers se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, à condition d'en informer le Client par e-mail ou par un avis en ligne sur le site web <https://xervers.pt> avec un préavis d'un mois si les nouveaux tarifs hors taxes sont moins favorables au Loueur. Dans ce cas, le client disposera d'un délai

d'un mois à compter de la date de cette notification pour résilier le présent contrat sans pénalité. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications tarifaires s'appliquent à tous les contrats, y compris ceux en cours.

xervers se réserve le droit de répercuter, sans délai, tout nouvel impôt ou taxe ou toute augmentation des impôts existants.

Les services fournis par **xervers** sont payables à la commande. Le client est seul responsable du paiement de toutes les sommes dues au titre du contrat de prestation de services de **xervers**. Il est expressément convenu, sauf demande et accord écrit de **xervers**, que le non-paiement total ou partiel, dans les délais, de toute somme due en vertu du contrat, entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de paiement convenu ;
- la suspension de toutes les échéances en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice de la possibilité pour **xervers** de résilier le contrat ;
- impossibilité de souscrire à de nouvelles tranches ou de les renouveler ;
- application de pénalités au taux de 10% par mois.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services doit être communiqué par e-mail à info@xervers.pt, dans un délai d'un mois après l'émission de l'ordonnance.

Si les frais sont demandés par **xervers**, **xervers** en informera le Client en lui communiquant la justification et la facture correspondante. Le client doit alors régler le montant dû en euros.

Art 6.3 : Paiement

Le paiement s'effectue en ligne par le biais de différents modes de paiement que **xervers** met à la disposition du client au moment de la conclusion du contrat.

Le Client doit choisir le mode de paiement approprié au service commandé et à sa période d'exécution.

Le service souscrit par le Client sera exécuté dès réception par **xervers** du bon de commande accompagné du paiement du Client, sous réserve de la vérification éventuelle par **xervers** des informations fournies.

xervers accusera réception du bon de commande et du paiement au Client, et informera le Client par courrier électronique de la mise en œuvre du service commandé. Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur **xervers** seront prises en compte. Ces informations seront conservées par **xervers** pendant toute la durée de la relation contractuelle.

Art 6.4 : Durée

La durée de la prestation est celle prévue dans la commande. Les données seront supprimées lorsque le service prendra fin.

xervers s'engage à faire au moins trois relais pour chaque courriel, avant la fin du service.

Art 6.5 : Renouvellement du service

xervers notifiera au Client par courrier électronique, envoyé au contact de facturation du Client (adresse électronique à maintenir à jour, sous la responsabilité du Client) avant la date d'échéance, l'obligation de régler le prix du renouvellement du service, lorsque cela est possible.

Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est-à-dire d'un montant erroné ou incomplet, ou ne comportant pas les références nécessaires, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptée par **xervers** sera purement et simplement ignoré et entraînera le rejet par **xervers**, avant la fin du service.

Art 7 : Résiliation, limitation et suspension du service

Art 7.1 : Le contrat est automatiquement résilié à son expiration. Il peut être renouvelé à partir du site <https://xervers.pt>, au paiement par le Client du prix correspondant, dans les conditions prévues à l'article 6.

Art 7.2: Chacune des parties peut résilier le contrat de plein droit et sans indemnité en cas de force majeure d'une durée supérieure à trente jours.

Art 7.3: Pour une résiliation avant la fin du contrat, le client peut le faire par simple courrier postal à l'adresse suivante: xervers, unipessoal lda, Estrada Nacional 229-2, 2, 3505-245 Viseu, Portugal, de la demande qui se trouve à l'adresse suivante : <https://xervers.pt> et le Client n'aura pas droit au remboursement des sommes déjà versées à **xervers**.

Art 7.4 : Dans tous les autres cas de manquement par l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations au titre du contrat, non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'un courrier électronique envoyé par la partie plaignante notifiant les manquements en question, soit de toute autre forme de notification, envoyée par cette partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La date de notification de la lettre contenant les fautes en question sera considérée comme étant la date du cachet de la poste de la première présentation de la lettre.

Art 7.5 : **xervers** se réserve le droit d'interrompre le service au Client si ce service constitue un danger pour le maintien de la sécurité ou de la stabilité de la plateforme d'hébergement de **xervers**. Dans la mesure du possible, **xervers** informera le Client à l'avance.

Art 8 : Conditions d'exploitation

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et des zones du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans les services offerts par **xervers** et en dehors de ses moyens techniques.

D'autre part, **xervers** peut, de plein droit, restreindre, limiter ou suspendre le service lorsque :

- le Client utilise apparemment les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne respecte pas le Code civil portugais ou les présentes conditions générales ;
- selon les termes des conditions particulières applicables ;

- si **xervers** reçoit une notification à cet effet par une instance administrative, arbitrale ou judiciaire compétente conformément aux lois applicables appropriées, ou par un tiers, et notamment en vertu de [Loi n° 41/2004, du 18 août 2004](#).

Art 9 : Information des clients et conformité des services

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du matériel et du service à ses besoins et avoir reçu de **xervers** toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire à cet engagement en toute connaissance de cause.

xervers se réserve le droit de contrôler le respect des conditions d'utilisation du service.

Art 10 : Tolérance

Le fait pour **xervers** de ne pas faire valoir à tout moment l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou de tolérer un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations contenues dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété comme une renonciation de **xervers** à faire valoir ultérieurement l'une quelconque des présentes conditions générales.

Art 11 : Données personnelles

xervers informe le Client que ses données sont enregistrées et ont fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale pour la Protection des Données, conformément aux dispositions de la [Loi n° 67/98 du 26 octobre 1998 \(loi sur la protection des données personnelles\)](#), aux fins de la gestion de la relation avec le client.

En conséquence, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données collectées par simple contact avec **xervers** par tout moyen à sa disposition.

Les données fournies par le Client sont conservées pendant la durée légale nécessaire à l'administration de la preuve. **xervers** ne peut se livrer à aucune divulgation ou revente des données personnelles relatives au Client, sauf dispositions contraires prévues dans les conditions particulières. Seules les filiales de **xervers** peuvent accéder à ces données.

Art 12 : Droit de rétractation

Le Client reconnaît avoir donné son accord exprès à l'exécution du service commandé à **xervers** dès réception par **xervers** de son bon de commande et du paiement du renouvellement du service.

Le Client est expressément informé qu'il ne peut, aux termes des présentes dispositions et compte tenu de l'accord donné pour l'exécution des services de **xervers**, exercer son droit de rétractation des services souscrits et/ou renouvelés chez **xervers**.

Art 13 : Modification

Les conditions générales et particulières en ligne prévalent sur les conditions générales et particulières imprimées. Les parties conviennent que **xervers** peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avis en ligne et/ou de mentionner les modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'un avis en ligne à l'adresse suivante <https://xervers.pt> ou en envoyant un

courrier électronique au client. Dans ce cas, le client peut, par dérogation à l'article 7, résilier le contrat dans les trente jours suivant l'entrée en vigueur de ces modifications.

Art 14 : Dispositions générales

Art 14.1 : Divisibilité

La nullité d'une des clauses du contrat de prestation de services, signé avec **xervers**, du fait de l'application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une Juridiction compétente, définitive et sans appel, n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat de prestation de services, qui conserveront leur plein effet et portée.

Dans ce cas, les parties remplaceront, dans la mesure du possible, la disposition annulée par une disposition valide correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

Art 14.2 : Titres

Les titres des articles des Conditions Contractuelles ne servent qu'à faciliter les références et n'ont pas de valeur contractuelle ou de signification particulière en soi.

Art 14.3 : Conditions particulières et annexes

Les conditions spécifiques et leurs annexes éventuelles sont incorporées par référence dans les Conditions Générales de Service de **xervers** et sont indissociables desdites Conditions Générales. L'ensemble de ces documents est désigné dans le présent document comme les "Conditions générales".

L'ensemble des documents incorporés par référence dans le présent contrat peut être consulté aux adresses indiquées sur le site web <https://xervers.pt/contracts.php>. Ces documents sont, en revanche, susceptibles de changer ou d'évoluer.

Art 14.4 : Notifications

Tous les avis, communications et sanctions prévus par les Conditions Générales seront considérés comme valablement délivrés s'ils sont envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception à :

- À **xervers**: xervers, unipessoal lda, Estrada Nacional 229-2, 2, 3505-245 Viseu, Portugal.
- Au Client : à l'adresse postale et/ou électronique qui a été fournie à **xervers**.

Art 14.5 : Publicité et promotion

xervers pourra, à l'occasion de publicités, de démonstrations, de conférences et de publications spécialisées, utiliser les services fournis au Client ainsi que ses documents commerciaux et/ou son enseigne.

Art 15 : Compétence

EN CAS DE LITIGE AVEC UN CLIENT, LA COMPÉTENCE EST EXPRESSÉMENT ATTRIBUÉE AU TRIBUNAL CIVIL DE VISEU (PORTUGAL), NONOBTANT L'EXISTENCE ÉVENTUELLE DE DÉFENDEURS MULTIPLES, Y COMPRIS POUR LES PROCÉDURES DE JURIDICTION PRÉVENTIVE OU VOLONTAIRE.